

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2022

Etaient présents : Catherine Martin, Daniel Vandenabeele, Stéphanie Cordonnier, Luc Demonchy, Claudine Petit, Christophe Burdin, Rodolphe Chapon, Véronique Verschuere, Patrick Boyer, Sandrine Tannière, Anaïs Camus

Etaient absents : Bénédicte Prévost ayant donné procuration à Catherine Martin, Alexandre Bonnard ayant donné procuration à Stéphanie Cordonnier, Louisya Léchevin ayant donné procuration à Sandrine Tannière, Guillaume Gamain ayant donné procuration à Daniel Vandenabeele

Daniel Vandenabeele remarque l'absence d'Alexandre Bonnard, observe que ce dernier n'a assisté qu'à une seule réunion de Conseil Municipal, celle d'installation et veut savoir si la mairie lui demande une procuration ou s'il la fournit de son propre chef.

Madame le Maire répond qu'elle va se renseigner à la préfecture pour connaître la réglementation dans ce genre de situation.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du Conseil Municipal, Madame le Maire demande si les membres du Conseil Municipal a des observations à formuler.

Claudine Petit demande quand le site internet sera en fonctionnement

Madame le Maire répond que le site est en ligne, mais certaines informations sont erronées et certains éléments sont absents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022.

2- Commission d'Appel d'Offres : Création et élection des membres (délibération)

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le marché de restauration actuel arrive à échéance le 31/08/2022.

Dans le cadre de son renouvellement, il a été constitué un groupement de commande entre la commune de Tillé et le SIRS de Tillé, Guignecourt, Maisoncelle-Saint-Pierre et Fontaine-Saint-Lucien.

Toutefois, l'existence de ce groupement est conditionnée à la création d'une commission d'appel d'offres. Les membres de cette commission d'appel d'offres sont sélectionnés parmi les membres de la commission d'appel d'offre de la Commune et du SIRS.

Or, la Commune de Tillé comme le SIRS sont à ce jour dépourvus de commission d'appel d'offres.

Madame le Maire propose donc de constituer une commission d'appel d'offres au sein de la Commune

Pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée d'un président (le Maire), de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus parmi les membres du conseil municipal conformément à l'article L. 1411-5 II b CGCT.

Madame le Maire précise que les membres suppléants n'ont pas voix délibérative et seuls les titulaires peuvent décider du choix de l'entreprise.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Madame le Maire demande qui se présente pour être membre de la commission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER et Luc DEMONCHY en qualité de membres titulaires et Claudine PETIT, Véronique VERSCHUEREN et Louysia LECHEVIN en qualité de membres suppléants

Il convient également d'élire les membres qui feront partie de la commission d'appel d'offres du groupement qui sera composée au total de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants désignés parmi les membres de la CAO du SIRS et de la commune. Il faut donc choisir parmi les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants de la CAO de la commune, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants

Madame le Maire demande qui se présente pour être membre de la commission de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élire Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER en qualité de membres titulaires et Claudine PETIT et Véronique VERSCHUEREN en qualité de membres suppléants

3 - CLSH gestion organisme extérieur (délibération)

Au centre de loisirs, l'accueil périscolaire le matin et le soir et la pause méridienne sont gérés par le SIRS.

Les vacances scolaires et les mercredis sont gérés par la commune.

Ces accueils nécessitent une gestion au quotidien du personnel, de ses horaires et plannings à adapter au plus proche des besoins, de ses absences à pallier le matin à 7 heures pour la ½ h qui suit.

C'est une logistique lourde qui implique les élus en charge du centre de loisirs (réchauffage des plats, remplacement d'un animateur et tout cela au pied levé !)

Après réflexion, Madame le Maire indique que deux organismes ont été contactés afin d'étudier les propositions en matière de gestion du personnel d'animation et des activités.

L'un, après consultation de son conseil d'administration, ne donne pas une suite favorable à notre requête car les communes qui composent le RPI sont en dehors du territoire d'agrément du centre social.

L'autre a fait une proposition avec les éléments que nous lui avons fournis, a établi un budget prévisionnel qui est à peu près identique à notre budget de fonctionnement actuel et les frais de gestion seraient à hauteur de 8%. La répartition des frais se fera entre la commune et le SIRS.

La prise en charge de gestion se ferait au niveau du personnel d'animation qui sera repris dans son intégralité et des activités.

L'avantage pour la commune et pour le SIRS sera d'alléger la charge de travail et de bénéficier d'un service de remplacement en temps réel.

L'avantage pour le personnel sera qu'il pourra être employé à temps complet en partageant son temps avec une autre structure.

Après étude de l'offre reçue et du projet de convention, Madame le Maire propose de retenir la ligue de l'enseignement, organisme spécialisé.

Claudine Petit demande pour quelle durée le contrat est prévu.

Luc Demonchy demande si les structures dans lesquelles les animateurs devront se rendre pour compléter leur temps d'emploi ne sont pas trop éloignées de Tillé.

Madame le Maire répond que ces centres sont situés dans la couronne beauvaisienne

Sandrine Tannière précise que c'est une association reconnue qui permettra de proposer aux enfants des activités de qualité, plus variées et que l'association se charge de rechercher les financements pour les activités.

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la directrice pourra suivre des formations et qu'elle aura le soutien de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la gestion du personnel et des activités à la Ligue de l'Enseignement.

4- CAB Groupement d'achats – adhésion (délibération)

Le groupement d'achats créé par la CAB en 2018 et auquel la commune de Tillé avait adhéré, arrive à échéance à la fin du mois.

Ce groupement d'achats qui concerne les marchés publics de travaux, de fournitures et de services présente l'avantage pour les communes d'optimiser la politique d'achat, faciliter le processus de l'achat public, réaliser des économies et sécuriser les procédures

Le groupement permet d'organiser les procédures et les communes membres du groupement qui adhèrent ne sont pas engagées par des dépenses. C'est un accord de principe, elles n'utilisent le groupement qu'en cas de besoin.

Claudine Petit demande si la commune conserve sa liberté d'achats auprès des entreprises de son choix. Madame le Maire lui répond positivement.

Daniel Vandenaabeele précise que les tarifs négociés par la CAB sont attractifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer au groupement d'achats de la CAB.

5- Fourrière convention (délibération)

Une Convention de délégation du Service Public en vue de l'exploitation d'une fourrière automobile municipale a été signée le 15 février 2007, suite à un accord du Conseil Municipal du 13 mars 2003.

Le Conseil Municipal en date du 12 mars 2012 a délibéré pour renouveler par convention de transition la poursuite de l'exploitation de la fourrière automobile tous les ans.

La commune a commencé à entamer les démarches pour mettre en place la procédure de délégation de service publique en vue du renouvellement de l'exploitation de la fourrière

Considérant qu'il y a nécessité de continuer sans interruption l'exploitation de la fourrière, Madame le Maire propose de signer avec Allo dépannage une convention de transition qui sera caduque à la signature d'une nouvelle délégation de service publique avec l'entreprise qui aura été désignée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention de transition avec Allo Dépannage dans l'attente de la nouvelle délégation de service public.

6- SE 60 adhésion EPCI (délibération)

La Communauté de Communes Vexin-Thelle a sollicité son adhésion au Syndicat d'Energie de l'Oise afin de transférer au SE60 les compétences optionnelles de travaux neufs d'éclairage public non liés

aux travaux sur le réseau électrique et la maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux)

Le comité syndical du SE 60 a approuvé cette adhésion lors de sa séance du 10 mars 2022

Conformément à l'article L5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes du SE 60 doivent approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle au SE 60.

7- Dépôts sauvages et déchets sur la voie publique : Tarifs de verbalisation (délibération)

Les dépôts sauvages et déchets sur la voie publique sont de plus en plus nombreux et une amende peut être mise sous la condition que le Conseil Municipal délibère pour en fixer le tarif, ce qui pourrait s'avérer dissuasif.

Christophe Burdin demande quel est le coût d'un dépôt à la déchetterie et si la verbalisation peut être rétroactive pour les déchets déposés précédemment

Claudine Petit pose la question des encombrants déposés devant les maisons des riverains

Madame le Maire précise que seuls les dépôts sauvages seront verbalisés et que les riverains en attente d'un enlèvement ne le seront pas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Verbaliser les dépôts sauvages et le dépôts de déchets sur la voie publique
- D'appliquer les tarifs suivants :
 - déchets sur la voie publique et dépôts sauvages 500 €
 - montant de l'enlèvement des déchets pour tout type de déchets 250€ le m3. Ce tarif s'appliquera pour tout dépôt inférieur au M3, puis pour chaque m3 entamé.

8- Tarifs sorties communales (délibération)

Plusieurs sorties ont été organisées par la commune.

Le paiement se faisant par chèques, ceux-ci sont encaissés dans le cadre de la régie.

Un tarif pour chaque sortie doit être fixé :

Les tarifs proposés par les commissions animation et jeunesse sont les suivants :

- Sortie cabaret Le Ptit Baltar : 30€ par personne, personne extérieure 65€
- Sortie Sherwood : 10€ par jeune habitant Tillé
30€ pour les personnes extérieures à Tillé
- Repas citoyen : 5€ par habitant et 14€ pour les personnes extérieures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces tarifs.

9- Dématérialisation

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les transmissions avec la trésorerie et la préfecture seront bientôt dématérialisées grâce à un parapheur électronique et des certificats certinomis pour la mairie et le SIRS qui garantissent la sécurité de la signature.

Le parapheur électronique permettra l'envoi des mandats et des titres de recette à la trésorerie et les délibérations seront transmises à la préfecture par voie dématérialisée à l'aide de la plateforme @cte ce qui permettra un gain de temps (plus de délais postaux/réception immédiate des documents) et une liaison plus fluide.

Le secrétariat a suivi 2 demi-journées de formation à la dématérialisation.

Daniel Vandenneele observe que les administrations font des économies, mais, qu'en bout de chaîne, ce sont les usagers qui paient puisqu'ils doivent imprimer les documents.

Madame le Maire évoque la possibilité de mettre en place le paiement en ligne.

10- Bus pour l'emploi

Le 8 juin 2022, Madame le Maire a rencontré Madame WADBLED, directrice adjointe Action Sociale Territoriale et de l'Insertion au Conseil départemental de l'Oise qui lui a présenté le dispositif « Bus pour l'emploi ».

Quatre bus départementaux sillonnent les routes des communes des cantons de Chaumont-en-Vexin, Méru, Montataire, Mouy, Clermont, Saint-Just-en-Chaussée, équipés d'ordinateurs connectés à Internet, afin d'aller à la rencontre des personnes à la recherche d'emploi sur l'ensemble du territoire.

Les communes bénéficiaires sont celles où le nombre de demandeurs d'emploi est supérieur à 50, Tillé en compte 82.

Des agents d'accueil et des professionnels seront à bord pour les accueillir et leur faciliter l'accès à l'aide à l'insertion, la formation, l'emploi mais aussi à l'information et la documentation.

Le bus passera dans la commune 3 à 5 fois par an. Le premier passage aura lieu le 1^{er} septembre 2022 de 9h45 à 12h30. Les flyers seront fournis et nous ferons une communication à la population, mais aussi aux demandeurs d'emploi par courrier personnalisé.

Le bus pour l'emploi offre également leur aide aux communes lorsqu'elles ont des besoins en recrutement ou recherche d'emploi.

11- Travaux

Travaux de couverture stade de foot

En mars 2021, le conseil départemental a attribué à la commune une subvention de 6 460€ sur une dépense subventionnable de 22 305€ HT pour les travaux de couverture de la bibliothèque et des vestiaires du stade

Les travaux du centre de loisirs ont été réalisés et une demande d'acompte a été demandée pour un montant 4 060€

L'entreprise Poirier-Renaud a débuté les travaux de couverture des vestiaires du stade le 2 juin

Ces travaux consistent en la réfection de la couverture (tuiles et ardoises à remplacer), nettoyage des chéneaux et des gouttières, réparation des percements des gouttières en zinc et changement des vélux

Véronique Verschueren signale que l'ouverture des vélux se fait par le haut, ce qui n'est pas pratique.

Le montant de ce chantier est de 8 473€ HT

A l'issue des travaux, le versement du solde de la subvention soit 2 400€ sera demandé au conseil départemental

Travaux Rieux

Les travaux de voirie de Rieux vont démarrer la dernière semaine d'août et les deux premières de septembre. Cela va apporter aux habitants de Rieux certaines contraintes le temps du chantier.

Une présentation aux riverains sera faite pour leur montrer les plans et les aménagements programmés et leur donner les informations des différentes étapes des travaux

La CAB a lancé la consultation pour les travaux auprès des entreprises. La remise des plis est prévue pour le 27 juin et le planning des travaux finis sera fourni pour le 16 septembre

Morlaine division de terrains

Je vous informe que des propriétaires ont vendu des terrains sur Morlaine et que suite à cette division 16 parcelles vont être vendues. Les permis de construire seront déposés en mairie, étudiés par la CAB, mais si le PLU est respecté, les moyens d'actions de la commune sont restreints et la mairie ne peut sévir qu'au niveau du stationnement.

La commune prend à sa charge les travaux d'éclairage public et la voirie.

12- Informations diverses

Opération gendarmerie

Une opération gendarmerie s'est déroulée dans la commune sur plusieurs jours. Les utilisateurs du gymnase et les habitants ont été verbalisés par les gendarmes et non par l'ASVP. Madame le Maire précise qu'elle en est navrée, car le but était de ne pas avoir de voitures de tourisme dans la commune et non de verbaliser les habitants de Tillé.

Prochainement, une réunion de bilan est prévue avec la gendarmerie

Daniel Vandabeele a accompagné les gendarmes pendant l'opération et a remarqué qu'ils tenaient à faire respecter la loi coûte que coûte. Revient-il à la commune de gérer elle-même les problèmes de stationnement ?

Madame le Maire : le financement d'une voiture pour l'ASVP a été sollicité auprès du SMABT qui a inscrit une ligne budgétaire dans son budget.

Christophe Burdin : Les conseillers municipaux peuvent-ils signaler à l'ASVP les infractions au stationnement qu'ils constatent.

Sandrine Tannière suggère qu'il faudrait modifier le système de ticket de stationnement, voire de créer un système de QR Code

Claudine Petit propose d'instaurer des zones bleues et Madame le Maire est d'accord de tester dans une rue.

Rodolphe Chapon si la commune a pu faire le bilan de la mise en sens interdit des rues des Vignes et de la Salle des Fêtes. Daniel Vandabeele répond qu'il y a moins de circulation dans ces rues et que la place de la Salle des Fêtes interdite est bénéfique

Madame le Maire observe que le problème de stationnement a été déplacé vers la rue des Magnolias

Christophe Burdin demande où en est le projet de mise en sens unique de la RD 203

Madame le Maire : Contrairement à l'avis émis lors de la première réunion à l'aéroport, le président de la SAGEB s'y est opposé par la suite en invoquant l'emprise aéroportuaire sur laquelle est implantée la RD 203. Nous allons interpeler à nouveau la préfète

Espace 9 insonorisation de l'école

Madame le Maire a rencontré ESPACE 9 avec Daniel Vandabeele pour l'insonorisation de l'école.

Compte-tenu que l'aide est habituellement octroyée aux particuliers, Espace 9, la SAGEB et le SMABT ont échangé pour décider dans quelles conditions, l'insonorisation de l'école pouvait être prise en charge

L'école étant un bâtiment prioritaire, le dossier sera étudié et pourra vraisemblablement percevoir une aide de la SAGEB au titre de la TNSA (taxe sur les nuisances sonores aériennes) et une aide complémentaire du SMABT en visant un reste à charge de la commune tendant vers zéro

ESPACE 9 se chargera de monter le dossier

Ce point sera évoqué lors d'un prochain Comité Syndical du SMABT

Clôture rue des Sorbiers et dépose minute

Le financement de la clôture a été voté lors du SMABT de vendredi dernier et celle-ci sera édifiée d'ici deux à trois semaines, derrière la haie pour éviter le stationnement des véhicules, rue des Sorbiers. Claudine Petit fait remarquer que les enfants doivent faire un détour pour prendre le bus.

Il nous a été indiqué que la nouvelle signalétique du dépose minute sera posée prochainement. Elle sera plus visible pour les automobilistes, mais le temps de stationnement gratuit n'a pas été augmenté

Achat groupé de fioul

Les habitants ont demandé s'il était envisageable de faire une commande groupée de fioul sur la commune

L'équipe municipale y est favorable. Une enquête va être mise en place sur le site internet et par envoi de mail en mairie

Des entreprises de combustibles seront appelées pour connaître la faisabilité, les prix pratiqués et les remises éventuelles